



ELEMENTS D'INFORMATION SUR L'EXEMPLE DE RENNES

Point élaboré par le cabinet Alliantis en août 2013

La Ville de Rennes s'est dotée d'un projet urbain qui fixe des orientations d'aménagement pour dessiner la ville de demain : **une cité solidaire et durable**. Cette politique de développement urbain se traduit par l'aménagement de nouveaux quartiers et la requalification de quartiers existants. Les opérations d'aménagement de dimensions et de natures diverses font une place à l'ensemble des activités de la vie urbaine : habitat, bureaux, équipements, commerces, espaces publics, jardins... Elles sont conduites par la Direction générale de l'aménagement urbain, le plus souvent sous forme de ZAC (Zones d'aménagement concerté). Deux opérations sont conduites par « Rennes Métropole » en raison de leur caractère stratégique à l'échelle de toute l'agglomération : [La Courrouze](#) et [EuroRennes](#).

Les objectifs

Les objectifs de la politique urbaine de la ville de Rennes, confortée par la logique de développement de l'agglomération Rennes Métropole, se déclinent au travers des axes suivants :

- Renforcer la mixité sociale dans tous les quartiers, dans le cadre d'une réflexion sur la densité urbaine permettant d'offrir les services au plus grand nombre;
- Construire les logements neufs nécessaires au renouvellement du parc existant et à l'accueil de nouveaux habitants, et diversifier l'offre de logements, ceci dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de l'habitat (PLH);
- Favoriser la mixité des fonctions, des populations et des générations au sein de chaque zone d'habitat, pour y favoriser l'animation et la solidarité;
- Soutenir le développement économique en accueillant les activités tertiaires et les services dont elles ont besoin;
- Aménager des espaces publics de qualité, permettant de faire cohabiter les divers usages de la ville en terme de déplacements, de loisirs et de détente, et qui donne à voir une image de Rennes lisible et cohérente;
- Stimuler la qualité architecturale et urbaine, en faisant appel à des architectes et des urbanistes de qualité, aux parcours et aux origines diversifiés;
- Doter chaque quartier des services de proximité indispensables à l'épanouissement de la vie collective;
- Encourager la participation des citoyens aux processus de fabrication de la ville, pour favoriser l'appropriation des projets et mieux prendre en compte les besoins de la population.

Au centre des préoccupations figure le développement durable, moteur d'un développement urbain respectueux de l'environnement, des espaces et de l'équilibre des territoires. La limitation de l'étalement urbain pour une gestion économe des espaces exprime le caractère de ville durable poursuivi à Rennes. La ville doit se renouveler sur elle-même afin de préserver les campagnes alentours, de favoriser la construction de nouveaux équipements et la desserte en [transports collectifs](#).

Chiffres-clés :

- 270 hectares couverts par une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).
- 17 ZAC aménagées par la Ville.
- 15 ZAC concédées à des aménageurs externes.
- 3 ZAC en cours d'étude.
- 15 projets urbains suivis par la Ville, hors ZAC.
- 21 000 logements programmés dans les opérations en cours et à l'étude.
- 620 logements livrés dans les opérations publiques d'aménagement en 2011.

Sources et liens utiles :

[Site de la Métropole de Rennes](#)

[Site de Place Publique, la revue de Rennes](#)

[Rennes, Agenda 21](#)

[Rennes, Comité 21](#)

[L'Université Rennes 2 s'engage dans le développement durable](#)